|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG RTD – A – A.5 |
| Numéro de poste Sysper: | 364170 |
| Personne de contact :  Prise de fonctions souhaitée :  Durée initiale :  Lieu de détachement : | Andras INOTAI  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement: |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux :    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 17-12-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité RTD.A.5 «Politique d’Innovation et Accès au financement» est chargée de piloter l’élaboration et la mise en œuvre de la politique de l’Union Européenne en matière d’innovation, notamment par l’intermédiaire du Nouvel Agenda Européen de l’Innovation (NAEI), du Règlement Européen sur l’Innovation, ainsi que de l’accès au financement pour les entreprises innovantes. Elle conçoit, met en œuvre et suit les actions stratégiques visant à supprimer les obstacles à l’innovation et à l’accès au financement. L’unité contribue à la planification stratégique d’Horizon Europe, notamment en supervisant la préparation du programme de travail sur les Écosystèmes Européens d’Innovation (EIE). En relation avec ce programme de travail, l’unité est chargée de gérer les relations entre la Commission et l’Agence Exécutive pour les PME du Conseil Européen de l’Innovation (EISMEA) ainsi que d’assurer le suivi et la supervision des travaux de l’EISMEA au niveau opérationnel. L’unité coordonne les relations entre la DG RTD et le groupe Banque Européenne d’Investissement (BEI), y compris la mise en œuvre d’InvestEU, et également en assurant la Présidence du volet «Recherche, Innovation et Numérisation». L’unité est composée de 18 personnes.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous offrons une position très intéressante dans un environnement convivial et motivant, et nous offrons une réelle occasion de démontrer un niveau élevé de compétences interpersonnelles et diplomatiques grâce à diverses tâches et possibilités de développement personnel.

Au sein de l’unité, l’expert national détaché apportera son soutien pour:

* Développer des initiatives de l’UE en faveur de l’innovation, notamment par l’analyse, la stimulation, l’interconnexion et le soutien de la politique d’innovation pertinente et par la promotion de l’innovation dans l’ensemble des politiques de l’UE, en étroite collaboration au sein de la DG Recherche I et avec d’autres DG;
* Promouvoir une approche complémentaire et un alignement entre les politiques et stratégies de l’UE et des États membres, grâce à la coordination des politiques et au dialogue sur le développement de la politique d’innovation de l’UE;
* Contribuer à l’élaboration de visions à long terme, de conditions-cadres favorables et d’incitations pour stimuler et orienter le côté de la demande (c’est-à-dire encourager les marchés publics innovants).
* Contribuer aux documents de la Commission, y compris les communications, les notes d’information et les documents de réflexion sur la politique de recherche et d’innovation.

**Profil du titulaire (ce que nous recherchons)**

Nous recherchons un END motivé ayant une bonne connaissance des politiques et programmes d’innovation de l’UE et/ou nationaux. Le candidat retenu devra faire preuve d’un excellent esprit d’équipe et posséder les compétences nécessaires pour communiquer efficacement, oralement et par écrit, ainsi que la capacité à établir de bonnes relations de collaboration avec les représentants des États membres et les acteurs de l’Innovation. D’excellentes compétences organisationnelles et une capacité avérée à mener des réflexions conceptuelles et à produire des résultats de haute qualité dans le respect des délais seraient indispensables. Une excellente maîtrise de l’anglais est essentielle.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)